

NON AU HARCÈLEMENTÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS
APPELEZ LE**3020**Service & appel
gratuits**QUE FAIRE ?****LES RESSOURCES****QUE FAIRE ?**

Mon enfant est témoin

ACCUEIL › QUE FAIRE ? › MON ENFANT EST TÉMOIN

Harcèlement : comment puis-je aider les autres élèves ?

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève subit régulièrement des moqueries, des brimades, des bousculades et que les autres élèves le rejettent, vous devez avoir conscience que cet enfant est peut être victime de harcèlement. S'il est la cible de faits similaires sur Internet, on parle de cyberharcèlement. Cette violence peut entraîner des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).



Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un membre de l'établissement** : directeur, chef d'établissement, membre de l'équipe éducative, pour qu'ils puissent prendre en charge la situation de l'élève. Vous pouvez demander quels types d'actions il est possible de développer, en partenariat avec les parents d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.
- **À un délégué des parents d'élèves** de la classe ou un représentant d'une association de parents d'élèves de l'établissement : pour sensibiliser d'autres parents.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser cette violence et qu'elle ne touche pas, une autre fois, d'autres enfants ou peut-être le vôtre.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes et dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il est utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation.

Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de l'enfant face à la situation qu'il subit. Conservez les preuves éventuelles du harcèlement subi sur les réseaux sociaux (capture d'écran). Au besoin faites-vous aider par un délégué des parents d'élèves.

Si vous avez besoin de conseils complémentaires, contactez le :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h



Tous nos soutiens

Campagne interministérielle



[Mentions légales](#) [Crédits](#) [Contact](#) [Signaler un problème technique](#)

legifrance.gouv.fr service-public.fr gouvernement.fr france.fr